

Appel à Candidatures GRDF_AO_141978 - 2021/S 045-113915

Prestations de production cartographique relatives aux opérations de flux et de stock

Précisions et réponses aux questions des candidats n°4

QUESTION

Est-ce qu'un groupement doit obligatoirement être déclaré lors de la candidature ou est-il envisageable de faire part d'un groupement par la suite ?

REPONSES

Un groupement doit obligatoirement être déclaré lors de la candidature. Par ailleurs tout changement de groupement en cours de consultation ne sera pas accepté.

QUESTION

Dans le document DC2, une fois cochée la case C3-2, doit-on à nouveau remplir les points E et F.

REPONSES

Une notice explicative est disponible sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> pour vous aider à compléter le document DC2